

PRÉVOYANCE

VORSORGE

PREVIDENZA

flash

Novembre 2011

Communication
pour les assurés
actifs ou passifs



Lotissement Bachmannweg, Zurich-Affoltern

Editorial

Turbulences sur les marchés financiers

La Bourse traverse une fois de plus une période houleuse: les incertitudes quant à la solvabilité de plusieurs pays européens et des Etats-Unis ont entraîné, du moins jusqu'à l'intervention de la Banque nationale suisse, un renforcement notable du franc suisse. Cette évolution a surtout affecté l'industrie d'exportation, mais aussi les caisses de pension possédant des valeurs patrimoniales en partie en monnaies étrangères.

Au sein de la CPM, les pertes sur les marchés des actions n'ont pas pu être compensées jusqu'à fin septembre, en dépit du rendement positif des biens immobiliers et des placements en valeurs nominales qui ont profité d'une nouvelle baisse du niveau des intérêts. Le degré de couverture de la CPM a ainsi diminué pour s'établir à 98.5%. La performance enregistrée depuis le début de l'année atteignait -3.2%.

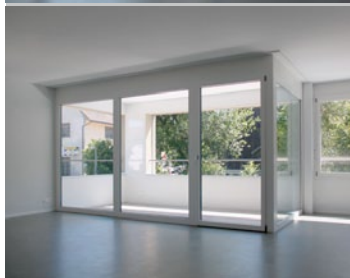
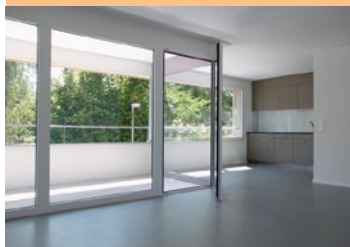
Bien que la situation financière se soit dégradée depuis le début de l'année, il n'y a pas lieu de paniquer. Dès que les chiffres définitifs seront connus, le conseil de fondation procédera à un état des lieux au début de 2012. La révision du règlement de prévoyance 2012 a conduit à l'instauration d'une série de mesures visant à réduire le besoin de rendement, ce qui permet de continuer à garantir l'équilibre financier. La situation actuelle montre une nouvelle fois que ces mesures étaient nécessaires et judicieuses.

Lors de sa dernière séance, le conseil de fondation a approuvé deux nouvelles conventions d'affiliation avec les entreprises m-way ag et migrolino AG. Par ailleurs, la convention d'affiliation avec Limmatdruck AG a été résiliée suite à la vente de cette société au 30 septembre 2011. Les collaborateurs de Limmatdruck AG sont passés à cette date dans la Personalstiftung der Zeiler AG. La liquidation partielle de la CPM en résultant est expliquée dans les pages suivantes. Elle garantit la sauvegarde des intérêts des deux parties.

C'est avec un plaisir particulier que je souhaite vous rendre attentifs à l'entretien mené avec Madame Kermeci. Elle est notre première concierge à plein temps de sexe féminin et prouve que la CPM emploie aussi des femmes pour des professions habituellement réservées aux hommes.

Cordialement,
Christoph Ryter, directeur

Liquidation partielle de la CPM au 30 septembre 2011



1. Liquidation partielle

Au 1^{er} juillet 2011, la société Limmatdruck AG (LD) à Spreitenbach a été vendue à RLC Packaging Groupe à Hanovre, en Allemagne, ce qui a entraîné sa sortie du groupe Migros. La convention d'affiliation entre la LD et la CPM a été résiliée d'un commun accord avec effet au 30 septembre 2011. En cas de résiliation de la convention d'affiliation, les conditions pour une liquidation partielle sont remplies si 100 personnes au moins sont concernées. Lorsque plusieurs assurés passent ensemble dans une autre institution de prévoyance (sortie collective), s'ajoute au droit de participation aux fonds libres un droit collectif de participation proportionnel aux provisions actuarielles et aux réserves de fluctuation. Les conditions à remplir et la procédure exacte sont fixées dans le règlement de la CPM intitulé «Règlement sur la liquidation partielle 2009».

2. Déroulement de la liquidation partielle

2.1 Destinataires concernés

Le cercle des personnes concernées par la liquidation partielle comprend quelque 170 assurés actifs qui, à la suite de l'affiliation de la LD à la Personalstiftung der Zeiler AG (PST Zeiler) à Köniz, passent chez celle-ci.

2.2 Droit à la prestation de sortie

La prestation de sortie individuelle de tous les assurés qui passent de la CPM à la PST Zeiler est transférée non réduite. La PST Zeiler s'engage à bonifier ces droits individuellement et à communiquer le montant à toutes les personnes concernées en leur remettant un certificat de prévoyance au 1^{er} octobre 2011.

2.3 Droit aux fonds collectifs et utilisation de ceux-ci

Les assurés sortants ont un droit de participation collectif aux fonds libres, aux provisions techniques et aux réserves de fluctuation de valeur de la CPM. Au 30 septembre 2011, le degré de couverture de la CPM était de 98.5%. Etant donné qu'il a diminué de 6.6 points de pourcentage depuis le 31 décembre 2010, une correction correspondante est opérée. Les fonds transférés de manière collective sont utilisés pour l'achat de provisions techniques, de réserves de fluctuation de valeur et de fonds libres de la PST Zeiler. Celle-ci s'engage à attribuer individuellement la somme restante aux assurés repris.

2.4 Transfert des droits

La CPM transfère les droits individuels avec valeur au 1^{er} octobre 2011 sur le compte courant de la PST Zeiler. Un premier virement portant sur 80% des droits collectifs proportionnels se fera à mi-novembre 2011, après confirmation du degré de couverture. Le versement final sera effectué une fois que l'autorité de surveillance aura confirmé qu'aucun recours n'est en cours chez elle et que, par conséquent, la procédure est exécutoire. Le montant total des fonds qui seront ainsi transférés est budgété à CHF 38.5 millions et se compose de droits individuels et de droits collectifs à hauteur de respectivement CHF 25.0 et CHF 13.5 millions.

2.5 Information des organes de surveillance

L'expert en matière de prévoyance professionnelle Aon Hewitt (Switzerland) AG et l'organe de révision PricewaterhouseCoopers AG confirment l'exactitude de la procédure de liquidation partielle décrite ci-dessus. L'autorité de surveillance a été informée de la présente liquidation partielle.

3. Indication des voies de droit

Les destinataires ont la possibilité, pendant 30 jours, de consulter les documents déterminants pour la liquidation partielle et sont en droit, pendant ce délai, de faire opposition à la procédure et au plan de répartition auprès du conseil de fondation. Celui-ci traite les éventuelles oppositions et, après consultation des opposants, y répond par écrit. Si les oppositions sont justifiées, la procédure ou le plan de répartition sont adaptés en conséquence. Le conseil de fondation informe l'autorité de surveillance des oppositions reçues et de leur traitement. Si les oppositions peuvent être réglées d'un commun accord, le conseil de fondation applique le plan de répartition à condition que l'autorité de surveillance délivre une attestation écrite stipulant qu'elle non plus n'a reçu aucun recours dans le délai imparti de 30 jours. Si aucun accord ne peut être trouvé, le conseil de fondation fait parvenir l'opposition accompagnée de sa prise de position à l'autorité de surveillance. Celle-ci décide des conditions, de la procédure, du plan de répartition et de l'opposition. Conformément à l'art. 74 LPP, un recours contre la décision de l'autorité de surveillance peut être déposé dans un délai de 30 jours. Adresse de correspondance: Caisse de pensions Migros, direction, Bachmattstrasse 59, case postale, 8048 Zurich.

Révision du règlement de prévoyance

Le nouveau règlement de prévoyance entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Les calculs provisoires de prestations de retraite sur la base des nouvelles dispositions peuvent dès maintenant être effectués. Veuillez, le cas échéant, vous adresser à votre service du personnel ou prendre directement contact avec nous par e-mail (info@mpk.ch). Vous recevrez le certificat de prévoyance avec les nouveaux montants de vos prestations au début du mois de mars 2012.

Le document annexé au présent Prévoyance-flash résume les principales modifications contenues dans le nouveau règlement de prévoyance ainsi que les dispositions transitoires déterminantes.

Le nouveau règlement de prévoyance accompagné de la brochure d'information «Prévoyance en bref» sera envoyé dans le courant du mois de décembre 2011 à tous les assurés actifs et, en parallèle, mis en ligne sur Internet.

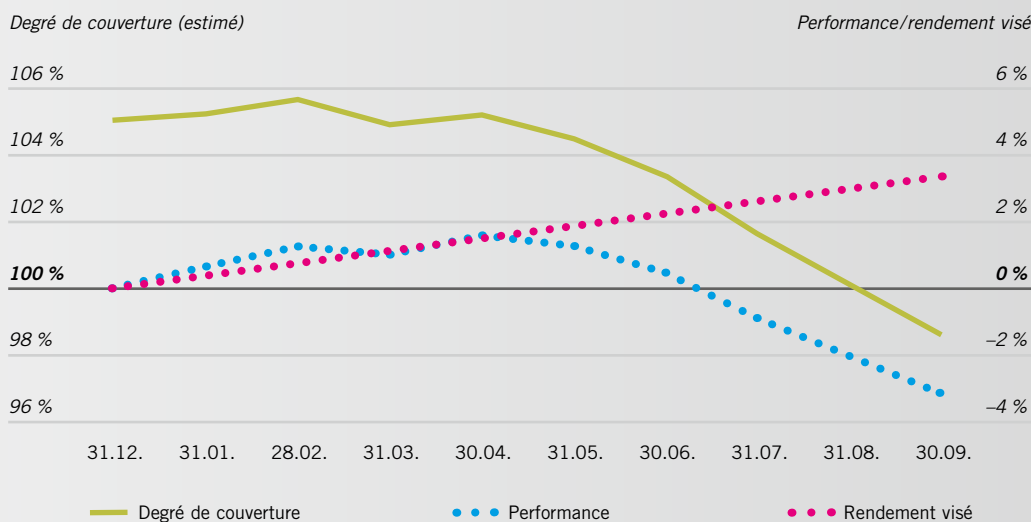
Placements de capitaux



Jusqu'à la fin du premier semestre, les marchés des placements se sont relativement bien comportés. A partir de juillet et d'août, toutefois, l'insécurité liée à la crise souveraine européenne s'est intensifiée et a conduit à un effondrement des cours des actions. Pour les investisseurs en CHF, il en est résulté des pertes supplémentaires sur les monnaies étrangères dues à la fermeté du franc suisse. On a observé une fuite vers les obligations d'Etat de bonne qualité, ce qui a entraîné un recul des intérêts vers de nouveaux planchers. L'intervention de la Banque nationale suisse, qui a fixé pour l'euro un cours minimum de CHF 1.20, a fait long feu. Mi-septembre, la banque centrale américaine a mis en garde contre un risque accru de ralentissement économique. Cette nouvelle a fait chuter les cours des actions, qui se sont alors inscrits à leur plus bas niveau de l'année.

Jusqu'à fin août, les placements de la CPM ont évolué conformément à la stratégie. Au 30 septembre 2011, la performance annuelle cumulée s'établissait à -3.2%. La quote-part d'actions a été ramenée à 28.2%, tandis que la part des valeurs nominales et celle des biens immobiliers ont été relevées à respectivement 42.6% et 29.2%. Le rendement des biens immobiliers s'inscrivait à plus de 3.5% à fin septembre, ce qui a permis de stabiliser le rendement global. Les placements en valeurs nominales ont profité de la baisse des intérêts, affichant à fin septembre une performance de 2.7% grâce à des gains d'évaluation. Les principales devises des actions ont elles aussi été en grande partie assurées durant l'année considérée, de sorte que les positions en monnaies étrangères sont désormais couvertes à raison de 80% contre le risque de change.

Evolution du degré de couverture/performance 2011



Biens immobiliers

Suisse



Evolution du marché

650 appartements en cours de construction ou achevés

La CPM investit régulièrement dans le portefeuille aussi vaste que diversifié de biens immobiliers en Suisse. Viennent d'être construits ou sont en cours de réalisation les lotissements suivants pour une somme d'investissement de quelque CHF 350 millions et un total de 650 logements:

- Zurich-Affortern, 120 logements,
- Berne-Brünnen, 78 logements,
- St-Gall, 61 logements et locaux commerciaux,
- Rheinfelden, 210 logements,
- Sargans, 40 logements et locaux commerciaux,
- Kreuzlingen, 56 logements et locaux commerciaux,
- Glattbrugg-Opfikon, 52 logements,
- Buchs (AG), 30 logements.

Rien que durant l'année en cours, quelque CHF 150 millions seront consacrés à l'extension du portefeuille de biens immobiliers. Dans le contexte économique actuel, les immeubles constituent des placements attrayants. Fidèle à

sa stratégie, la CPM investit uniquement dans des régions économiquement fortes et dans des zones bien desservies. Les emplacements qui offrent une excellente desserte et des infrastructures de qualité à proximité sont de plus en plus prisés. Depuis plusieurs années, toutes les nouvelles constructions répondent au standard Minergie.

Que signifie Minergie?

- Excellente isolation thermique
- Chauffage aux énergies renouvelables
- Aération douce pour les logements

Dans le présent Prévoyance-flash, vous trouvez quelques impressions de notre nouvelle construction à Zurich-Affoltern. Ce lotissement situé dans une zone bien desservie offre des appartements attrayants de 3½ et 4½ pièces d'une surface de 83 à 119 m², mis en première location à la mi-2011.

Vous trouverez plus d'informations sur les biens immobiliers Suisse sur le site www.mpk-immobilier.ch.

Entretien



C'est en 1998 que Helga Kermeci a commencé à travailler pour le compte de la Caisse de pensions Migros. Depuis le 1^{er} mars 2011, elle est concierge à plein temps et s'occupe de cinq immeubles à Bâle.

Helga Kermeci, concierge à plein temps, avec Michel Hafner, responsable de la gestion région Suisse du Nord-Ouest

Michel Hafner (MH): Madame Kermeci, auparavant vous travailliez comme préposée au nettoyage des cages d'escalier pour le compte de la CPM. Depuis le 1^{er} mars 2011, vous occupez le poste de concierge à plein temps. Comment s'est déroulée la phase d'adaptation?

Helga Kermeci (HK): Très bien. Certaines tâches sont nouvelles pour moi, comme la remise des appartements. Mais tout s'est très bien passé grâce au soutien et aux bons conseils des gestionnaires. Ce changement de fonction a toutefois entraîné une augmentation du travail administratif.

MH: A ce jour, la CPM a toujours employé des hommes pour la conciergerie à plein temps. Quels sont les principaux défis à relever dans ce domaine typiquement masculin?

HK: Au début, j'ai dû faire face à des préjugés de la part d'ouvriers externes, entre autres, qui n'imaginaient pas qu'une femme puisse comprendre certains aspects techniques. Aujourd'hui, ils m'acceptent bien. Je me suis familiarisée avec le système de chauffage et je peux aussi changer une serrure moi-même, par exemple. Faire appel à mon flair technique est une grande source de motivation.

MH: Dans quelle mesure le travail de conciergerie a-t-il changé ces dernières années?

HK: La conciergerie n'est plus une profession purement manuelle. L'habileté technique, le sens de l'organisation et la capacité à penser en réseau

sont tout aussi importants. Il y a toujours quantité de tâches à exécuter et il convient de les garder à l'œil. Il est essentiel de garder une bonne vue d'ensemble et de savoir fixer des priorités. Et il faut aussi davantage s'occuper des locataires.

MH: Qu'est-ce que vous préférez dans votre nouveau travail?

HK: Ce que je préfère, ce sont les contacts avec les locataires. J'aime aussi beaucoup m'occuper du jardin. Les plantes à l'entrée constituent la carte de visite de l'immeuble. Les locataires comme les visiteurs apprécient de voir que tout est propre et soigné.

MH: Comment réagissez-vous face à des locataires difficiles?

HK: Je recherche avant tout le dialogue. J'aborde les conflits et j'essaie de trouver une solution d'un commun accord avec toutes les personnes impliquées. Là où il y a une volonté, il y a un chemin.

MH: Que faites-vous pour décompresser après une rude journée de travail?

HK: Je m'assois et je peins. Principalement des fleurs et des paysages à la peinture acrylique sur toile. Et je m'occupe également de notre jardin familial qui fait dans les 200 m².

MH: Merci beaucoup pour cet entretien. Je vous souhaite une belle continuation dans votre nouvelle activité.

Organisation

Direction	Christoph Ryter Sergio Campigotto Danilo Follador Adrian Ryser Reto Schär	Directeur Directeur adjoint Responsable assurance Responsable Asset Management Responsable biens immobiliers
------------------	---	--

Caisse de pensions Migros
Bachmattstrasse 59, 8048 Zurich
Tél. 044 436 81 11, fax 044 432 14 48
www.mpk.ch